

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bilan d'activité 2019
Mars 2020

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.1.4 Les évènements marquants	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	11
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2.4 Les évènements marquants	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	18
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3.4 Les évènements marquants	
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	26
5. TEMOIGNAGES	30
6. RESSOURCES HUMAINES	31
7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	32
8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS	33
9. PERSPECTIVES POUR 2020	35

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- FNAVDL DALO Bail Glissant Accompagné
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2019, nous avons accueilli **53 ménages** ; soit 5 ménages de moins qu'en 2018 : 27 ménages pour Argos, 8 pour Ker Gallo, 18 pour Clara Zetkin. Cela représente un total de **138 personnes** (140 en 2018)

- **67 adultes** (35 pour Argos, 14 pour Ker Gallo, 18 pour Clara Zetkin)
- **71 enfants** (29 pour Argos, 7 pour Ker Gallo, 35 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2019	
	MENAGES	%
Hommes seuls	7	13%
Femmes seules	2	4%
Couple sans enfant	7	13%
Couples avec enfant(s)	7	13%
Familles monoparentales	30	57%
TOTAL	53	100%

EFFECTIF PRESENT	2018	
	MENAGES	%
Hommes seuls	8	14%
Femmes seules	5	9%
Couple sans enfant	9	15%
Couples avec enfant(s)	2	3%
Familles monoparentales	34	59%
TOTAL	58	100%

Nous avons accueilli cette année moins de personnes isolées (9 personnes contre 13 en 2018). Cela est particulièrement voyant au regard des femmes avec seulement 2 femmes seules accueillies en CHRS cette année contre 5 en 2018. Cela est lié au faible nombre de petit logement que nos CHRS comprennent. Accueillir une situation demandant une longue prise en charge réduit considérablement le nombre d'entrée sur l'année de petits ménages.

A l'inverse, le nombre de couples avec enfants a augmenté cette année avec 7 couples contre 2 en 2018.

Le nombre de familles monoparentales reste stable et représente toujours la majorité des situations que nous accompagnons avec 57 % des ménages accueillis en 2019 et 59 % en 2018.

Les personnes isolées et couples sans enfant représentent 30% du public accueilli, ce qui montre une baisse de 7% au vu des années passées : 38% des personnes accueillies en 2018, 37% en 2017.

Plus de 51 % des personnes accueillies sont des enfants en 2019 (50% en 2018).

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

27 ménages accueillis en 2019 soit 64 personnes au total (soit 9 personnes dont 6 enfants de plus qu'en 2018 pour un ménage supplémentaire accueilli).

- 24 hommes (5 de plus qu'en 2018)
- 11 femmes
- 29 enfants

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2019		2018	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	24	38%	19	34%
Femmes	11	17%	13	24%
Enfants	29	45%	23	42%
TOTAL	64	100%	55	100 %

CONFIGURATION FAMILIALE	2019					2018				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	8	30%	8	7	1	8	31%	8	7	1
Isolé + 1 enfant	3	11%	6	3	0	5	19%	10	3	2
Isolé + 2 enfants	4	15%	12	3	1	5	19%	15	2	3
Isolé + 3 enfants	4	15%	16	3	1	2	8%	8	1	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	4	15%	8			4	15%	8		
Couple + 1 enfant	2	7%	6			2	8%	6		
Couple + 2 enfants	2	7%	8			0	0%	0		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	27	100%	64			26	100%	55		

Cette année 2019 se caractérise sur Argos par une augmentation du nombre de personnes accueillies dont une augmentation du nombre d'enfants.

Cependant, même si le nombre d'enfants dans la composition familiale progresse, beaucoup de personnes accueillies bénéficient de droits de visite et d'hébergement, ce qui demande toujours de trouver des logements adaptés afin de leur permettre d'exercer leurs droits et de les accompagner dans leur parentalité.

- ↪ Le nombre de personnes isolées reste majoritairement des hommes, 24 personnes (19 en 2018).
- ↪ Le nombre de personnes isolées avec enfants baisse légèrement cette année (41% contre 46% en 2018).

■ Âges des personnes

Âges des personnes	2019		2018	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	26	41%	20	36%
18-25 ans	16	25%	14	26%
26-35 ans	2	3%	6	11%
36-45 ans	8	13%	3	5.5%
46-55 ans	10	15%	9	16%
56-65 ans	2	3%	3	5.5%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	64	100%	55	100%

Cette année les chiffres restent stables. Il y a une diminution des personnes dans la tranche 26-35 ans compensée par l'augmentation de personnes dans la tranche 36-45 ans.

Nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans cette année.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	16	59%	14	54%
Saint Brieuc Agglo	1	4%	2	8%
CIDERAL	4	15%	2	8%
Autres communes du département 22	6	22%	7	27%
Autres départements	0	0%	1	4%
<u>TOTAL</u>	27	100%	26	100%

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	16%	4	15%
Services de l'Emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	0	0%	0	0%
SPIP	1	4%	1	4%
ADALEA	9	33%	7	27%
Usager lui-même	8	29%	9	35%
115	3	11%	1	4%
Autre	2	7%	4*	15%
<u>TOTAL</u>	27	100%	26	100%

* Autre 2018 : - Autre TS : 1 - CHRS Guingamp : 1 - CCAS Lannion : 1 - CLLAJ : 1

* Autre 2019 : transfert CHRS autre association : 1 / CLLAJ : 1

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Nous restons cette année avec une majorité de personnes orientées par les autres services d'ADALEA ou venant sans orientation de travailleur social préalable.

3 personnes ont été orientées via le 115.

4 personnes ont été orientées par une MDD.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	5	19%	4	15%
< 300 €	1	4%	1	4%
De 300 à 600 €	15	55%	12	46%
De 600 à 1 000 €	4	15%	5	20%
Plus de 1 000 €	2	7%	4	15%
TOTAL	27	100%	26	100%

NATURE des RESSOURCES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	14	52%	15	57%
RSA + salaire (prime d'activité)	0	0%	1	4%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	3	11%	2	8%
Indemnités journalières	1	4%	0	0%
AAH	0	0%	1	4%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	2	7%	2	8%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	5	18%	4	15%
Autre ressources*	2	8%	1	4%
TOTAL	27	100%	26	100%

* : 2018 : pension alimentaire : 1

2019 : Pension alimentaire : 1 - Prestations familiales : 1

La part des ménages dépourvus de ressources est restée stable cette année avec 18% des ménages concernés contre 15% l'année précédente. Les quatre ménages en question concernent des jeunes de 18-25 ans.

La part des personnes bénéficiaires du RSA reste stable soit 52 % des situations en 2019.

21 ménages, soit près de 78 %, vivent avec moins de 600€ par mois, soit une majorité de revenus toujours très faibles pour travailler le projet d'insertion avec les personnes.

Sans ressources : 4 couples entrés sur le CHRS en 2019 étaient composés de jeunes de 18-25 ans et pour lesquels l'accès à des ressources s'est avéré compliqué (hors insertion par l'emploi ou formation). Dans les personnes sans ressources, il y avait une personne isolée de moins de 25 ans.

La part des personnes vivant au-delà de 600 euros de ressources mensuelles diminue à 22% (35 % en 2018)

2.1.2 Les sorties

14 ménages sont sortis du CHRS en 2019.

Les sorties sont donc en augmentation. En comparaison 10 ménages sont sortis en 2018 et 7 en 2017.

▪ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	2	14%	2	14%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	10	72%	6	43%
De 600 à 1 000 €	1	7%	5	36%
Plus de 1 000 €	1	7%	1	7%
TOTAL	14	100%	14	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	10	72%	8	58%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Salaire	0	0%	1	7%
ARE / ASS	1	7%	0	0%
Prestations familiales	0	0%	1	7%
AAH	0	0%	2	14%
Indemnités journalière	1	7%	0	0%
Sans ressources	2	14%	2	14%
Autres Ressources	0	0%	0	0%
TOTAL	14	100%	14	100%

A la sortie du CHRS, les ressources changent avec notamment l'ouverture de droits à l'AAH ou la mise en place d'un travail stable.

Les deux ménages qui sortent sans ressources représentent 2 personnes de moins de 25 ans qui se séparent et dont l'un fait le choix de partir et l'autre de rester au CHRS.

▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	1	7%	0	0%
115	3	22%	0	0%
Expulsion	1	7%	0	0%
Hébergé chez un tiers	6	43%	6	55%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	2	14%	1	9%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	1	7%	4	36%
TOTAL	14	100%	11	100%

* AUTRES 2019 : Séparation : 1

* AUTRES 2018 : hôtel, locataire en expulsion,

6 ménages étaient hébergés par des tiers soit 43%. Cette situation souvent invisible de manière publique n'en est pas moins précaire. L'attente d'une place en CHRS, régulièrement de plusieurs mois, peut précariser encore plus la situation durant ce séjour.

Un ménage a effectué un transfert sur St Brieuc afin de se rapprocher et faciliter l'exercice de ses droits de visite.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	10	72%	10	100%
-> parc privé	2	14%	2	20%
-> parc public	5	36%	8	80%
-> logement adapté	3	22%	0	0%
Hébergement en structure (ALT...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	0	0%
Autre*	2	14%	0	0%
Situation inconnue	2	14%	0	0%
TOTAL	14	100%	10	100%

*Autre : [Incarcéré](#) : 1 / [Retour en famille](#) : 1

A la sortie, **10 ménages accèdent au logement, soit 72 % des sorties en 2019** (100 % en 2018) répartis de la manière suivante :

- ✓ 5 ménages accèdent à un logement du parc public. Le partenariat avec les bailleurs fonctionne bien notamment à travers l'outil capacité à habiter.
- ✓ 2 sorties dans le parc privé
- ✓ 3 en logement adapté (pension de famille)

Le travail partenarial avec les bailleurs publics permet que 50 % des ménages accueillis au sein du CHRS Argos accèdent à un logement dans le parc public. Aucun DALO n'a été réalisé cette année.

Deux ménages sont partis en 2019 sans donner d'adresse.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	1	7%	0	0%
De 3 à 6 mois	3	22%	1	10%
De 6 à 9 mois	1	7%	1	10%
De 9 à 12 mois	1	7%	3	30%
Plus de 12 mois	8	57%	5	50%
TOTAL	14	100%	10	100%

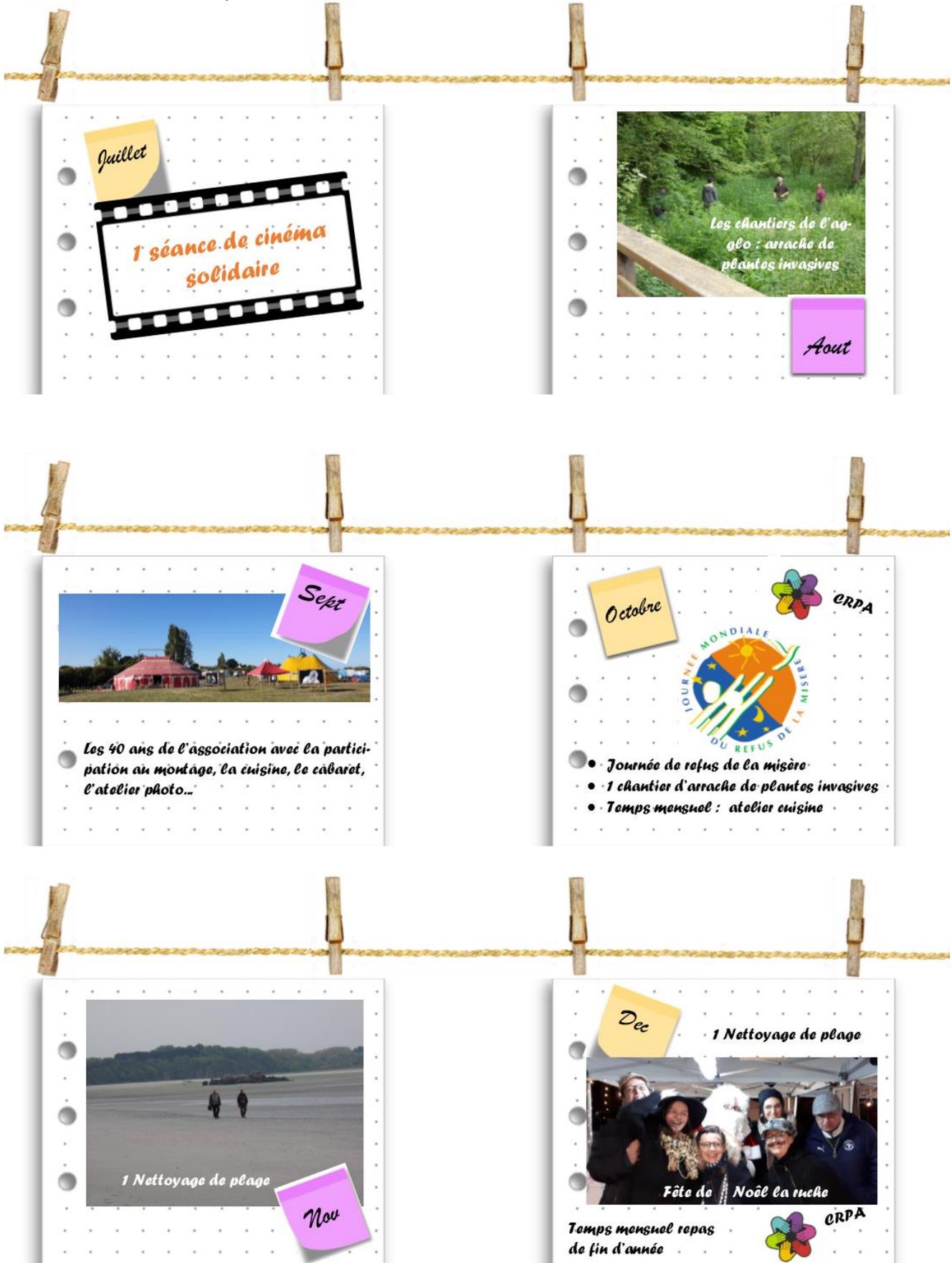
La durée moyenne de séjour en 2019 est de 400 jours soit environ 13 mois. Elle était de 340 jours en 2018.

Les professionnels expliquent le maintien de cette durée de séjour par la diminution des aides (exemple : le FSL qui ne permet plus l'achat de mobilier pour les ménages sans enfants). De plus, épargner demande alors un temps conséquent pour les bénéficiaires des minimas sociaux.

Pour certains, l'accès au logement n'est possible qu'avec la mise en place de mesure de protection et /ou en logement adapté.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2019 est de 103% (99% en 2018)

2.1.4 Les évènements marquants



2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

8 ménages accueillis en 2019 soit 21 personnes

- 14 Adultes
- 7 enfants

3 ménages ont intégré le CHRS en 2019 (4 en 2018).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2019		2018	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	8	38,09%	9	33,33%
Femmes	6	28,57%	8	29,63%
Enfants	7	33,34%	10	37,04%
TOTAL	21	100%	27	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2019					2018				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Isolé + 1 enfant	1	13%	2	1	0	2	18%	4	2	0
Isolé + 2 enfants	1	13%	3	1	0	2	18%	6	2	0
Isolé + 3 enfants	0	0%	0	0	0	1	9%	4	0	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	3	38%	6			5	45%	10		
Couple + 1 enfant	2	25%	6			1	9%	3		
Couple + 2 enfants	1	13%	4			0	0%	0		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	8		21			11	100%	27		

Nous avons accueilli 3 ménages de moins en 2019 que l'année précédente.

Cela s'explique par différents aspects :

- 1 logement sur 5 qui a été bloqué pour contentieux avec l'hébergé dès mars 2019.
- Nous avons également eu beaucoup de modification de compositions familiales influençant la durée de séjour (3 couples se sont séparés, un couple est devenu jeunes parents, pour 1 autre il y avait une grossesse en cours et des hommes arrivés seuls ont effectué la demande en cours d'hébergement pour que leur compagne les rejoigne au bout de quelques mois de présence...)
- Au total 7 ménages sur 8 ont subi un changement de composition familiale cette année.

La modification de la composition familiale engendre tout un travail administratif afin de pouvoir modifier les droits des personnes mais également aussi un travail d'appui, d'écoute et d'orientation face aux changements importants qui se sont produits pour les personnes.

Pour vous illustrer cela voici ce qui s'est passé autour des 3 couples où un bébé était attendu ou venait de naître :

- ✓ Un couple venait d'accueillir leur premier enfant depuis Août 2018.. Alors que Monsieur venait de reprendre une activité salariée, ce dernier a été incarcéré plusieurs mois.

- ✓ Un autre couple de jeunes adultes (19 ans et 21 ans) avec une situation très fragile tant sur le plan financier (RSA) que personnel a eu un bébé en 2019
- ✓ Nous avons reçu aussi un couple plus âgé mais dont le début de grossesse avait commencé alors qu'ils étaient hébergés en camping sous tente. Au bout de quelques semaines en CHRS, il y a eu une séparation dans un contexte de violences conjugales. Madame est repartie vivre chez sa mère.

Nous sommes sur la deuxième année consécutive sans accueil de personne isolée sans enfant au moment de l'entrée (hors séparation). En 2017, 42% des ménages étaient des personnes isolées sans enfant.

Nous n'avons pas accueilli de famille nombreuse cette année sur le CHRS. Le nombre d'enfants accueillis après une hausse en 2018 (10 enfants accueillis) passe à 7 enfants en 2019 (à titre informatif 8 enfants accueillis en 2017).

Nous avons accueilli 2 ménages présentant de grosses difficultés liées à la gestion de leurs animaux domestiques (portée de chats non prévue, soins négligés). A l'inverse, deux autres ménages avaient des animaux et cela n'a pas entraîné d'incidence sur l'hygiène dans l'hébergement. Cela est d'autant plus compliqué lorsque l'aide proposé est refusée. En effet, début 2019, l'équipe avait le renfort d'une TISF à temps partiel qui avait essuyé plusieurs refus dans les propositions d'accompagnement dans les tâches ménagères.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2019		2018	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	6	29%	10	37%
18-25 ans	6	29%	7	26%
26-35 ans	3	14%	4	15%
36-45 ans	1	5%	2	7%
46-55 ans	4	18%	2	7%
56-65 ans	1	5%	2	7%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	21	100%	27	100%

- Le nombre de jeunes accueillis de moins de 25 ans reste important. (30% des situations dont la majorité en couple). L'expérience en appartement que propose le CHRS avec tout l'aspect apprentissage de ce que la vie autonome implique s'accompagne pour deux ménages de l'arrivée d'un premier enfant et pour un ménage de l'arrivée d'un enfant après le placement du premier pour la maman.

Nous observons également une augmentation de la tranche des 46-55 ans (4 personnes en 2019 contre 2 en 2018). Pour un couple et une personne isolée, l'entrée en CHRS faisait suite à une mesure d'expulsion et pour un homme avec ses enfants cela découlait du fait qu'il arrivait de Mayotte. En effet, après avoir été hébergé par des tiers cette personne avait besoin de soutien pour son insertion professionnelle en métropole ainsi que pour ses démarches administratives car il ne savait ni lire ni écrire la langue française. La non maîtrise de la langue complexifie les démarches notamment pour accéder à un logement.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	0	0%	2	18%
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	0	0%	0	0%
CIDERAL	6	75%	6	55%
Autres communes du département 22	2	25%	3	27%
Autres départements	0	0%	0	0%
TOTAL	8	100%	11	100%

Nous restons cette année toujours sur le constat que la majorité des ménages accueillis viennent du secteur de Loudéac : 75% des ménages.

Les autres personnes viennent du département.

Dans le cadre des entretiens d'évaluation SIAO, la majorité des personnes rencontrées, malgré une situation précaire qui perdure, préfèrent demander uniquement le territoire qu'elles connaissent, toutes évoquant le besoin de repères, au risque d'avoir un délai d'attribution plus long.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	50%	6	55%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	1	12.50%	2	18%
Autre service public de l'Emploi	0	0%	0	0%
Adalea	1	12,50%	1	9%
Usager lui-même	1	12,50%	1	9%
Autre*	1	12,50%	1	9%
TOTAL	8	100%	11	100%

*Autre : 1 Camping

Depuis la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

La moitié des ménages accueillis est toujours orientée via la Maison du Département de Loudéac. Nous constatons souvent qu'un suivi effectif n'est pas en place : les assistantes sociales de secteur ont été sollicitées au moment où un problème d'hébergement, souvent urgent, apparaissait, sans avoir vu précédemment les personnes.

Globalement nous restons sur des orientations similaires aux années passées.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	12,50%	2	18%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	2	25%	4	36%
De 600 à 1 000 €	3	37.50%	3	27%
Plus de 1 000 €	2	25%	2	18%
TOTAL	8	100%	11	100%

NATURE des RESSOURCES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	2	25%	4	36%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	2	25%	2	18%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	1	9%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	1	12.50%	1	9%
Salaire	2	25%	1	9%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	12,50%	2	18%
TOTAL	8	100%	11	100%

Seul un ménage était sans ressource cette année. Les autres, du fait d'une grossesse en cours, avaient le RSA majoré.

Nous restons, comme en 2018, sur des ressources principalement liées à de l'activité (salaire, indemnités chômage, pension d'invalidité).

62.5% des ménages ont plus de 600 euros de ressources (45% en 2018). Ces ressources s'expliquent par du RSA majoré pour les enfants à venir ou présents, à charge ou par du salaire.

Cependant il est à noter, que malgré ce constat, une grande partie des ménages sont endettés. L'endettement concerne également les ménages les plus jeunes et, bien que la participation financière à l'hébergement des ménages soit faible (10% à 12 % des ressources), nous avons pu constater une augmentation des impayés.

2.2.2 Les sorties

3 ménages ont quitté le CHRS en 2019

Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA/Majoré	1	33,34%	1	33,34%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	0	0%	0	0%
Prestations Familiales	0	0%	1	33.34%
AAH	0	0%	0	0%
Salaire	1	33,34%	1	33,34%
Formation	1	33,34%	0	0%
Sans ressources	0	0%	0	0%
	3	100%	3	100%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	2	66,66%	2	66,66%
De 600 à 1 000 €	0	0%	0	0%
Plus de 1 000 €	1	33,33%	1	33,33%
TOTAL	3	100%	3	100%

Aucun ménage n'est ressorti avec des ressources inférieures à 300 euros.

Un ménage était en situation de travail, un ménage avec un RSA Majoré et un ménage percevant des prestations familiales en principales ressources.

▪ **Le logement**

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0%	0	0%
Expulsion	1	33,33%	0	0%
Logement de Fortune	0	0%	0	0%
Hébergé chez un tiers	2	66,66%	3	43%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre*	0	0%	4*	%
TOTAL	3	100%	7	100%

*Autre : hébergé en CHRS, Hôtel, expulsion HLM en cours, camping

La majorité des ménages était arrivée après un hébergement chez des tiers

Une expulsion avait provoqué la demande en hébergement pour un ménage, un homme suite à une séparation conjugale.

Les deux autres ménages étaient de jeunes couples hébergés dans de la famille pour l'un et chez des amis pour l'autre.

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	1	33,33%	3	43%
-> parc privé	0	0%	2	29%
-> parc public	1	33,33%	1	14%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	2	66,66%	2	29%
Autre *	0	0%	1*	14%
Situation inconnue	0	0%	1	14%
TOTAL	3	100%	7	100%

*Décès d'un des membres du ménage/ fin d'hébergement.

Un ménage, composé d'un couple sans enfant, a accédé à un logement du parc public lors de sa sortie.

Monsieur était salarié et le couple avait pu apurer son ancienne dette HLM au cours de l'hébergement CHRS. Ainsi l'accès a pu être facilité malgré une expulsion précédente chez un autre bailleur.

Un autre ménage a préféré repartir dans de la famille au regard d'un contexte financier et de couple compliqué. Pour le troisième couple, l'association a dû mettre fin au contrat du fait d'une non adhésion à l'accompagnement proposé et du non-paiement de la participation.

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0%
De 3 à 6 mois	0	0%	1	14%
De 6 à 9 mois	1	33,33%	0	0%
De 9 à 12 mois	1	33,33%	3	43%
Plus de 12 mois	1	33,33%	3	43%
<u>TOTAL</u>	3	100%	7	100%

La durée moyenne est de 294 jours soit environ 10 mois (330 jours en 2018 soit environ 11 mois)

C'est auprès des deux jeunes couples que la durée de séjour a été la plus courte. Ces derniers aspirants à vouloir leur indépendance bien que tout ne soit pas réglé dans leur situation financière et n'ayant pas accès encore à un logement durable.

Pour le couple plus âgé, ils ont pu attendre une attribution HLM et ont été actifs et demandeurs dans leur accompagnement.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 126% en 2019 (135% en 2018).

Le taux d'occupation de 126% s'explique notamment par l'occupation d'un studio pendant plusieurs mois par un couple et non une personne seule. Sur nos autres logements T3, nous avons eu des couples seuls ou avec enfant. Nous avons également eu une personne isolée avec des droits de visites et d'hébergement pour ses enfants les week-ends et vacances scolaires.

2.2.4: Les évènements marquants

<p><i>Juillet</i></p> <p>1 séance de cinéma solidaire</p>	<p><i>Aout</i></p>
 <p><i>Sept</i></p> <p>Les 40 ans de l'association avec proposition de participation au montage, atelier cuisine, cabaret, atelier photo., groom service..</p>	<p><i>Octobre</i></p>  <p>Journée de refus de la misère:</p> <ul style="list-style-type: none"> soirée ciné-débat avec la projection du film « Le sac ma maison » Temps fort du 17 avec du théâtre-forum et repas partagé
 <p>1 Nettoyage de plage</p> <p><i>Nov</i></p>	 <p>Atelier par l'ABJEG de sensibilisation aux économies d'énergie</p> <p>Proposition atelier bricolage enfant autour de Noël et repas de fin d'année</p> 

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

18 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2019 (21 en 2018, 25 en 2017) soit 53 personnes (58 personnes en 2018, 71 en 2017).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2019		2018	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	18	35%	21	36%
Enfants	35	65%	37	64%
TOTAL	53	100%	58	100%

	2019				2018			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	1	5%	1	1	4	19%	4	4
Isolé + 1 enfant	7	39%	16	7	5	24%	10	5
Isolé + 2 enfants	4	23%	12	4	5	24%	15	5
Isolé + 3 enfants	5	28%	20	5	6	28%	24	6
Isolé + 4 et plus	1	5%	6	1	1	5%	5	1
TOTAL	18	100%	55	18	21	100%	58	21

Le nombre d'enfants accueillis cette année reste assez faible car la proportion de famille nombreuse continue de baisser. Nous avons en revanche 39% des femmes accueillies qui n'ont qu'un enfant.

En 2019, nous avons accueilli 3 ménages de moins qu'en 2018, cela s'expliquant par une baisse de sorties et un allongement de la durée de séjour de certaines femmes accueillies. Pour ces femmes, il est important de rappeler qu'au-delà des différentes problématiques que l'on retrouve dans l'ensemble des CHRS (santé, administratif, budget, recherche d'emploi, de logement...) la problématique des violences est au centre des difficultés et avec des répercussions sur celles-ci. Cela demande une adaptation du rythme des démarches vis-à-vis de l'avancée qui est propre à chacune des femmes. (Nous le voyons dans le tableau sur les durées de séjour avec la différence de temps de séjour entre plusieurs femmes). Le séjour peut être marqué de différents éléments pour la personne (doute sur un retour au domicile, menaces/harcèlement des ex-conjoints, démarches juridiques...). Un accompagnement autour de la parentalité a été nécessaire, cette année encore, pour plusieurs ménages. Ce travail s'est souvent réalisé en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

■ Âges du public accueilli

Âges des adultes

Âges des adultes	2019		2018	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	3	17%	3	14%
26-35 ans	4	22%	3	14%
36-45 ans	6	33%	9	43%
46-55 ans	4	22%	4	19%
56-65 ans	1	6%	1	5%
Plus de 65 ans	0	0%	1	5%
TOTAL	18	100%	21	100%

Ages des enfants	2019		2018	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	7	20%	7	19%
3-6 ans	7	20%	5	14%
6-12 ans	9	26%	14	38%
12-17 ans	9	26%	9	24%
+ 18 ans	3	8%	2	5%
TOTAL	35	100%	37	100%

Nous avons accueilli cette année davantage d'enfants de moins de 6 ans (40% contre 33% en 2018).

En 2019, l'équipe souligne qu'il y a eu beaucoup d'enfants de moins d'un an lors de l'arrivée des femmes.

1 enfant est devenu majeur en cours de séjour.

Nous avons mis en place un accompagnement individuel avec une référence différente de la mère pour une jeune majeure. En effet, des besoins en lien avec les violences intrafamiliales avaient été constatés mais également avec d'autres besoins tel que travailler l'orientation professionnelle, l'estime de soi et la capacité à se projeter.

Sur la pyramide des âges des femmes accueillies, nous n'observons pas de grande modification par rapport à l'année passée. Il y a toujours une diversité des âges des personnes par contre, cependant cette année nous n'avons pas accueilli de femmes de plus de 65 ans contrairement à 2018.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	5	28%	7	33%
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	3	16%	4	19%
CIDERAL	4	22%	3	15%
Autres communes du département 22	5	28%	7	33%
Autres départements	1	6%	0	0%
TOTAL	18	100%	21	100%

■ Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	5	28%	9	43%
MDD	5	28%	5	24%
SPIP	0	0%	0	0%
Autres TS	0	0%	4	19%
ADALEA*	9	50%	11	52%
Usager lui-même	2	11%	0	0%
115	0	0%	0	0%
Autre**	2	11%	1	5%
TOTAL	18	100%	21	100%

*ADALEA : Accueil Ecoute Femmes en grande partie, service RSA ...

**Autres (hors ADALEA) : 1 LHSS (AMA GGP)/ 1 bailleur public

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Aujourd'hui, l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique. Pour rappel en spécificité de Clara Zetkin, nous avons une évaluatrice dédiée aux FVVC qui est aussi une professionnelle du CHRS CZ.

50 % des femmes sont orientées via un autre service d'ADALEA, en grande majorité par Accueil Ecoute Femmes.

Parallèlement, nous recevons des demandes de l'ensemble du département. On voit cette année que 44% des femmes accueillies viennent de l'agglomération briochine, 22% de la CIDERAL et 28% des femmes d'autres communes du département. 1 femme accueillie vient de l'extérieur des Côtes d'Armor. L'autre motif d'orientation vers le CHRS « Clara ZETKIN » est le besoin de sécurité. En effet, nous disposons de cinq appartements sur un collectif sécurisé qui permet également un accueil au plus près du quotidien des femmes et des enfants et peut aussi être un outil éducatif autour de la parentalité.

■ Le logement

	2019		2018	
		NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES
Logement conjugal	8	45%	7	33%
Hébergé chez un tiers	4	22%	5	24%
Hospitalisation	2	11%	1	5%
Hébergé en CHRS	1	5.5%	2	9.5%
Hébergement d'urgence	2	11%	3	14%
En logement autonome	1	5.5%	2	9.5%
Autres*	0	0%	1	5%
TOTAL	18	100%	21	100%

La majorité des femmes accueillies en 2019 étaient au domicile conjugal jusqu'à leur entrée en CHRS.

L'équipe souligne l'importance des violences post-séparation, pour les femmes hébergées chez des tiers avant une entrée CHRS. Les femmes étant très vulnérables sur cette période.

On constate cette année une baisse d'entrées des femmes en hébergement d'urgence. Pourtant, notre hébergement sécurisé dédié aux femmes victimes de violences conjugales est en permanence occupé. Les délais assez longs aujourd'hui pour entrer en CHRS explique que d'autres solutions sont parfois trouvées dans le cadre de l'accompagnement dans les hébergements d'urgence (accès au logement autonome avec la possibilité d'un accompagnement dédié sans hébergement/ changement de territoire ...). Il est à noter que depuis mai 2019, l'équipe du CHRS assure l'accompagnement des femmes hébergées sur l'urgence ; ce travail permet aux femmes de parler des violences subies mais aussi de débloquer des situations administratives, financières et matérielles. Les plus autonomes d'entre elles accèdent à un logement sans passer par le CHRS.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	7	38%	4	18%
RSA + salaire	0	0%	2	10%
Chômage indemnisé	2	11%	2	10%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	2	11%	3	14%
Prestations familiales (dont congé parental)	2	11%	2	10%
Salaire	1	6%	2	10%
Sans ressources	3	17%	3	14%
Autre ressource*	1	6%	3	14%
TOTAL	18	100%	21	100%

Autres : 1 indemnités journalières liées à la violence+ PAJE

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2019		2018	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	17%	3	14%
< 300 €	2	11%	2	10%
De 300 à 600 €	2	11%	4	19%
De 600 à 1 000 €	6	33%	5	24%
Plus de 1 000 €	5	28%	7	33%
TOTAL	18	100%	21	100%

Comme en 2018, 3 femmes étaient sans ressources au moment de leur entrée.

1 femme percevait des indemnités journalières.

7 femmes percevaient le RSA comme revenu majoritaire, 2 l'AAH et 2 des prestations familiales. Seul 1 femme percevait un salaire au moment de son entrée en 2019.

2 femmes ont eu particulièrement des difficultés à accéder à des ressources stables vis-à-vis de leur demande de titre de séjour. L'une d'elle subit les délais longs pour le traitement de sa demande en préfecture. L'autre, a des difficultés à trouver un emploi malgré une formation effectuée cette année et ne peut plus prétendre au RSA étant donné que son enfant a eu 3 ans.

2.3.2 Les sorties

7 ménages ont quitté le dispositif en 2019. (10 en 2018)

■ Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	4	57%	3	43%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
RSA majoré	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	2	28.5%	2	28.5%
Prestations familiales (dont congé parental)	0	0%	0	0%
Salaire	0	0%	2	28.5%
Sans ressource	0	0%	0	0%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Autre ressources	1	14.5%	0	0%
TOTAL	7	100%	7	100%

MONTANT des RESSOURCES	2019			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	1	14%	0	0%
De 600 à 1 000 €	3	43%	1	14%
Plus de 1 000 €	3	43%	6	86%
TOTAL	7	100%	7	100%

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de chef de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation qui peut être travaillé durant le séjour. On voit cette année que le nombre de femmes percevant plus de 1000 euros de ressources à leur sortie a doublé durant leur séjour.

L'équipe souligne que le travail autour du budget est intrinsèquement relié au passif des femmes avec tout ce que cela comporte à aborder. Par exemple, les dettes contractées avec l'ex-conjoint demandent un temps d'accompagnement et de traitement non négligeable durant leur séjour.

Avant d'être en capacité de se projeter sur un avenir professionnel et/ou une réflexion pour une reprise de formation/recherche d'emploi active, chaque femme a besoin de faire face à différentes urgences :

- Effectuer un travail en lien avec la reprise de confiance en soi
- Réapprendre à penser à soi / « se sentir capable de ».

Les différentes activités collectives proposées en parallèle des temps individuels avec l'équipe et la référente permettent de soutenir ce réapprentissage.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2019		2018	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	6	86%	8	80%
-> parc privé	2	29%	0	0%
-> parc public	4	57%	8	80%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	1	14%	0	0%
Retour au domicile	0	0%	0	0%
Autre*	0	0%	2	20%
Situation inconnue	0	0%	0	0%
TOTAL	7	100%	10	100%

Cette année 6 femmes accueillies sur les 7 sorties ont pu accéder à un logement à la sortie du CHRS : 4 logements dans le parc public, 2 en logement privé et 1 qui a été hébergée chez un tiers.

Fin d'hébergement pour 1 femme suite à non-respect du règlement et à sa demande car elle ne se retrouvait pas dans la vie en collectivité. Il s'agit de la personne qui a choisi de retourner chez un tiers.

1 femme n'a pas eu son contrat de séjour renouvelé mais nous avons pu trouver un logement dans le parc public pour son départ.

Enfin, une femme a renoncé à l'attribution à un logement dans le parc public afin d'intégrer un logement le parc privé.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2019		2018	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	2	29%	1	10%
De 3 à 6 mois	0	0%	0	0%
De 6 à 9 mois	1	14%	2	20%
De 9 à 12 mois	0	0%	1	10%
Plus de 12 mois	4	57%	6	60%
TOTAL	7	100%	10	100%

La durée moyenne de séjour est de 205 jours soit environ 7 mois en 2019 (elle était de 356 jours soit 11,5 mois en 2018 et de 364 jours soit un an en 2017)

Cela n'est pas représentatif de l'accompagnement qui dure environ un an dans la plupart des situations depuis plusieurs années. En effet, cette année deux femmes ont eu un séjour de moins de trois mois, ce qui explique cette moyenne.

Parmi elles, une femme avait déjà une attribution de logement au moment de son entrée mais pas encore de date de signature de bail. Un besoin d'accompagnement pour préparer son installation était nécessaire. Nous avons accepté afin de lui permettre une mise à l'abri temporaire car elle vivait chez ses parents de manière précaire depuis le départ en urgence du domicile conjugal.

Une femme avait demandé un hébergement en CHRS pour se protéger de son ex conjoint. Ce dernier a été incarcéré peu de temps après son entrée. Madame a donc décidé de retourner vivre chez sa mère ce qui correspondait mieux à ses attentes.

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 99% en 2019 (90% en 2018).

Le taux d'occupation est de 112% en hébergement éclaté et de 80% sur le collectif. Tout comme en 2018 (95% en éclaté et 83% sur le collectif), **ces chiffres demandent à être explicités pour une meilleure compréhension** :

Le taux d'occupation du collectif baisse car nous avons moins de demandes de familles nombreuses à l'inverse de demandes de personnes isolées ou avec un ou deux enfant(s). Nous devons donc baisser la composition familiale lors des passages en commission de nos logements afin que l'offre soit pourvue et ainsi pouvoir répondre aux demandes en cours. De fait, malgré des logements occupés toute l'année, notre taux sur le collectif reste bas.

Juillet



Cinéma

Maison de la



Pique-nique



Aout

2.3.4 Les événements marquants



Sept

Participation aux ateliers cuisine
Montage de chapiteau
Pour les 40 ans d'Adalea

Octobre

Sortie piscine



Nov

Randonnée solidaire à Lamballe dans le cadre du 25 Novembre



Déc.

Atelier cuisine



LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS



Stage de self

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES



Cette année les équipes ont décidées de s'arrêter sur la question des violences conjugales. En effet, la mise à l'abri et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales est un des fondements historiques de l'association depuis sa création à la fin des années soixante-dix. Pour ce bilan 2019, nous avons décidé de faire un focus plus particulier sur cette question. L'année 2019 a été marquée par l'ouverture du premier Grenelle sur les violences conjugales le 3 septembre 2019. Cette date a été choisie en référence au 3919, le numéro d'appel national de la plateforme d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences conjugales.

Le lundi 25 novembre, le gouvernement a clos ce Grenelle et listé les principales annonces issues de la réflexion de différents groupes de travail. En septembre dix mesures d'urgence avaient été annoncées, suivies de trente nouvelles le 25 Novembre. Ces mesures visent à prévenir les violences, mieux protéger les victimes et mettre en place un suivi et une prise en charge des auteurs de violences.

Les dix mesures d'urgences annoncées en septembre dernier étaient les suivantes :

- 1 000 nouvelles places d'hébergement et de logement temporaires à partir du 1er janvier 2020.
- Accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale (garantie locative)
- Lancement d'une plateforme de géolocalisation à destination des professionnels afin d'identifier rapidement les places d'hébergement réservé disponibles à proximité. L'outil sera totalement sécurisé et à destination des plateformes 115. Il ne présentera que des lieux d'hébergement, il ne contiendra pas de données nominatives.
- Mise en place d'un dispositif électronique anti-rapprochement dans les 48 heures après le prononcé de la mesure dans le cadre d'une ordonnance de protection ou d'un contrôle judiciaire.
- Lancement d'un audit de 400 commissariats et gendarmeries. Portant sur l'accueil de plus de 500 femmes victimes de violences, il permettra de détecter des dysfonctionnements qui existeraient à certains endroits et d'y remédier, avec un focus particulier sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.
- Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police et de gendarmerie. Cette grille permettra d'éviter les mains courantes et d'encourager au dépôt de plainte. Elle aidera également les forces de l'ordre à mieux identifier les femmes victimes de violences et le danger qu'elles encourent.
- Généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux.
- Mise en place d'un « retex » (retour d'expérience) au niveau local suite à un féminicide. Ce retex, qui permettra de tirer les leçons de ce qui n'a pas fonctionné et d'améliorer les dispositifs en place, associera l'ensemble des professionnel-les concerné-es (police ou gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, médecins, professionnels de l'Éducation nationale etc.).
- Possibilité pour le juge pénal de suspendre ou d'aménager l'exercice de l'autorité parentale.
- Suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas de féminicide dès la phase d'enquête ou d'instruction.

Et voici les grands axes des trente mesures annoncées en Novembre :

- Eduquer à la non-violence et à l'égalité entre les filles et les garçons.
- Libérer la parole des victimes et favoriser la révélation des violences.

- Protéger les victimes dès le dépôt de plainte.
- Une prise en charge médico-sociale renforcée.
- Une justice plus protectrice.
- Prendre en compte l'impact des violences conjugales sur les enfants et sur les liens familiaux.
- Un suivi et une prise en charge des auteurs pour traiter le problème des violences conjugales dans sa globalité et mieux prévenir le risque de récidive.
- Protéger les femmes victimes de violences y compris au travail.
- Protéger les victimes de violences en situation de handicap.

Détail des mesures sur le site : <https://www.gouvernement.fr/30-nouvelles-mesures-pour-combattre-les-violences-faites-aux-femmes>



Le CHRS « Clara Zetkin » accueille et accompagne des femmes avec ou sans enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Pour poursuivre, l'équipe a souhaité mettre en avant deux problématiques rencontrées dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des personnes accueillies.

I. Le manque de place d'hébergement pour femme seule sur le département.

Notre parc de logement, à ce jour, ne compte qu'un seul logement pour femmes seules. Ce logement, de type studio, se trouve sur le collectif sécurisé. Sur l'année 2019, une seule femme a occupé ce logement (arrivée en 2018). Il n'y a donc pas eu d'entrée de femmes seules sur le CHRS en 2019. Cela n'est pas sans poser de problème à ce jour car il y a vingt-six femmes seules en attente de place CHRS dont quatre qui ont besoin d'un collectif sécurisé. Pour trois d'entre elles, la demande date de 2018. Il faut savoir qu'au moment où les femmes font leur demande d'hébergement, elles sont dans une démarche de vouloir quitter le domicile conjugal ou l'ont déjà fait ; ces délais longs entre la demande et l'attribution les mettent encore plus en danger ou dans des situations précaires, voire les poussent à abandonner le projet de se séparer.

Jusqu'à maintenant, nous arrivions à accueillir des femmes seules sur des logements de capacité deux places. En effet, nous avons plus de demande de femmes avec trois ou quatre enfants mais cette tendance a diminué et le nombre de femmes avec un seul enfant a augmenté d'un tiers en 2019. Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de baisser le taux d'occupation (notamment des grands logements) de manière adaptée à la demande.

Sur l'ALT Urgence, en 2019, dix des douze femmes accueillies étaient seules. Pour la plupart, elles avaient une demande SIAO en cours avec une orientation CHRS Femmes Victimes de Violences Conjugales. Faute de place, elles n'ont pu être accueillies sur le CHRS Clara Zetkin. De fait, la durée de l'hébergement sur l'ALT d'urgence a été particulièrement long et il a fallu construire d'autres solutions de logement qui n'étaient pas les plus pertinentes au regard des besoins. Ces femmes auraient eu besoin d'un accompagnement global avant le passage vers un logement autonome voire d'une poursuite en collectif.

Depuis mai 2019, une enveloppe budgétaire de l'Etat permet de financer l'accompagnement des femmes accueillies sur l'urgence. Cet accompagnement est assuré par l'équipe éducative du CHRS Clara Zetkin pour les femmes hébergées en urgence sur l'ALT du collectif sécurisé. Bien qu'il ne soit pas financé à la hauteur d'un accompagnement CHRS, il permet aux femmes accueillies d'avoir une écoute et un suivi de proximité afin de poser leur situation et engager les différentes démarches nécessaires à leur insertion sociale.

II. L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : un accompagnement qui demande du temps.

L'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales demande du temps. En effet, les violences vécues pendant plusieurs mois, plusieurs années laissent des traces visibles et invisibles. Réapprendre à vivre malgré ce passé douloureux et traumatique est tout l'enjeu du travail proposé par l'équipe du CHRS Clara Zetkin.

Le moment du départ du domicile conjugal est un moment de rupture, d'arrêt, une décision souvent difficile à prendre qui plonge ces femmes dans le doute, la peur de représailles, le vacillement de leur vie. L'accompagnement proposé au sein du centre d'hébergement est global et va s'adapter au besoin et au rythme de la femme accueillie. Il va se décliner en plusieurs temps qui pourront être plus ou moins longs.

Partir pour ne plus être en danger et rompre la spirale de la violence

L'arrivée au CHRS est un temps clé de l'accompagnement : arriver dans un lieu sécurisé où les femmes vont se sentir protégées et pouvoir enfin se poser. C'est un temps où l'équipe est très présente, à l'écoute, rassure la personne sur son choix, évalue les premiers besoins urgents (ouverture de droit, santé, ordonnance de protection en fonction de la dangerosité du conjoint), accueille et prend du temps avec les enfants (le cas échéant) afin de les rassurer et de leur expliquer où ils sont arrivés. Ce temps d'accueil et d'apaisement peut être plus ou moins long, mais s'avère toujours essentiel.

Partir et tout laisser

La majorité des femmes (45% en 2019) que nous accueillons restent au domicile conjugal jusqu'à leur entrée au CHRS. Le départ implique alors de tout laisser derrière elles, en premier lieu leur maison, leur appartement. Depuis 2004 la loi prévoit l'éviction du conjoint violent et permet à la victime d'obtenir la jouissance du domicile conjugal. Cependant, nous constatons que malgré ces avancées législatives trop peu de femmes en bénéficient et vivent le fait de devoir partir comme une « double peine ». Le fait de rester vivre au domicile conjugal crée un sentiment de danger pour elle, la peur de voir revenir leur compagnon malgré une décision de justice. La loi continue à avancer pas à pas sur ces questions, une mesure phare du Grenelle sur les violences conjugales étant la possibilité de condamner un auteur de violence à porter un bracelet anti-rapprochement afin de protéger la victime et de la sécuriser.

Mais lorsque ces femmes doivent partir, elles laissent aussi bien souvent derrière elles tous leurs souvenirs, leurs effets personnels, leurs mobiliers ; dans la majorité des cas elles ne récupèrent rien. Ce qui implique de repartir totalement à zéro pour intégrer un nouveau logement à la sortie du CHRS. Cela a pour conséquences durant le séjour de penser avec elles la manière de se rééquiper complètement et donc de prendre le temps de remettre leur situation financière à plat, de faire des économies si cela est possible et de penser les aides financières nécessaires afin de tout racheter pour se reconstruire leur chez-elles.

Le parcours juridique : une étape longue et éprouvante

A l'arrivée au CHRS, la deuxième étape importante, après la mise en sécurité, est le commencement des démarches juridiques liées aux violences vécues et à la séparation. Et là, bien souvent commence un parcours long et éprouvant pour les femmes.

Dans un premier temps l'équipe va appréhender la notion de danger, le besoin d'ordonnance de protection en fonction de la dangerosité du compagnon et du risque qu'il représente pour la femme accueillie et ses enfants. En 2019, une femme accueillie au CHRS a obtenu une ordonnance de protection.

Si l'ordonnance de protection n'est pas de mise ou si elle n'est pas ordonnée, d'autres démarches vont se lancer.

- Déposer plainte si cela n'a pas déjà été fait. Cependant le dépôt de plainte est une étape importante et toutes les femmes ne se sentent pas en capacité de le faire notamment par peur de représailles, peur de ce qui va s'en suivre ou crainte de ne pas être crues. L'équipe accompagne les femmes dans ce cheminement qui peut parfois être long, certaines ne porteront jamais plainte, d'autre le feront quelques temps après leur arrivée.
- Déposer une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales. C'est une procédure qui s'avère souvent complexe pour les femmes, elles doivent réunir les éléments (certificats médicaux, plaintes, mails courants, attestations de proches) qui vont leur permettre de prouver les violences vécues. Cette procédure est longue, en 2019, concernant les femmes accueillies au CHRS, nous sommes sur une moyenne de 6,1 mois d'attente entre le dépôt d'une requête et l'audience auprès du JAF.

La parentalité à l'épreuve des violences

Les violences au sein du couple n'affectent pas que les femmes qui les vivent. Les enfants en sont également victimes et les témoins directs ou indirects. Ils sont souvent l'élément déclencheur qui va permettre à la femme de dire Stop, Stop à ce climat anxigène et violent. Cependant une fois partie, commence les difficultés liées à la garde, à l'instrumentalisation des enfants qui deviennent bien souvent le « prétexte » au conflit, le dernier lien du couple. Avant que les droits de chacun des parents soient fixés par le juge aux affaires familiales, une période de latence s'installe avec la difficulté pour la mère de savoir comment permettre ou non au père de voir son enfant. Le risque parfois auquel doivent faire face ces femmes durant cette période est celui de se voir reprocher de couper le lien père/enfant. Leur conjoint peut souvent profiter du moment où il vient chercher l'enfant pour poursuivre les pressions, les menaces et parfois les violences.

Les femmes que nous accueillons ont été mises à mal dans leur position de mère. Un des axes d'accompagnement essentiel est de leur permettre de retrouver leur statut de mère, de reprendre confiance dans leur capacité à être mère. Les mois ou les années de violences vécues les ont dévalorisés dans cette fonction. L'accompagnement et, entre autre, le collectif permet à l'équipe de travailler au quotidien ce soutien à la parentalité, tout en permettant à ces mères de redevenir mère auprès de leur enfant et de retrouver la confiance nécessaire, mais c'est un travail long et complexe qu'elles doivent mener.

Se reconstruire afin de repartir

Enfin pour terminer, l'équipe souhaite mettre en avant le long travail de reconstruction qui est mené avec ces femmes. En effet, lors de leur arrivée, l'équipe est confrontée à des femmes qui se sont senties rabaissées, parfois humiliées et surtout brisées par cette vie de violence. Des problématiques en lien direct ou indirect avec les violences sont apparues : addictions, problèmes psychologiques ou psychiatriques, perte de confiance en elle, dévalorisation, isolement, difficultés à prendre en compte les besoins des enfants qui ont conduits à des placements ou à la mise en place de mesures éducatives. Toutes les histoires de vie de ces femmes sont différentes, mais toutes sont marquées fortement par cette vie de violence. Une grande partie de l'accompagnement au CHRS est basée sur ce travail de reconstruction, qui prend du temps, mais qui apparaît essentiel afin d'essayer de repartir avec plus de force afin d'écrire une nouvelle page de leur vie.

A travers ce point détaillé sur l'accompagnement en CHRS des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, l'association a souhaité réaffirmer différents points qui pourront faire échos aux mesures prises lors du Grenelle sur les violences conjugales lancé par le gouvernement en cette année 2019.

Il est important de noter qu'à ce jour, sur le département, il y a un manque criant de places pour les femmes seules. En 2019, vingt-six d'entre elle n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement en CHRS faute de place. La typologie des ménages demandeurs semble avoir évolué, cependant les grands logements ne restent pas vacants puisque que le taux d'occupation du CHRS Clara Zetkin est de 99 % en 2019.

Pour conclure, il apparaît essentiel de rappeler que pour ces femmes, au-delà des différentes problématiques que l'on retrouve dans l'ensemble des CHRS (santé, administratif, budget, recherche d'emploi, de logement...) la problématique des violences est au centre des difficultés et à de réelles répercussions sur l'accompagnement proposé et demande une adaptation du temps. Pour l'équipe, au quotidien il s'agit de prendre en compte différentes temporalités : celle des femmes avant tout mais aussi celle de l'institution et celle des financeurs. Dans cet exercice d'équilibre, aujourd'hui l'équipe tient à **réaffirmer l'importance du temps dans l'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences** qui est essentiel pour la reprise de confiance en soi qui est primordial dans le processus de reconstruction de ces femmes.

« Mon expérience au CHRS a été plus fructueuse et intense que je ne l'aurais imaginé. Je suis arrivée au début en demandant simplement de la protection et de la sécurité.

Le centre m'a offert bien plus que ça.

En arrivant j'étais tétanisée par mes peurs : peur de mon ex-compagnon, peur de faire une rechute à l'hôpital, peur de ne pas pouvoir ni savoir m'occuper de ma fille, peur des autres femmes et des autres tout court.

Mon éducatrice, avec des mots rassurants et une grande patience, a su m'apaiser et me mettre en confiance.

A partir de là le voyage a commencé.

On m'a fait participer à des projets artistiques autour du 8 mars, on m'a proposé de faire des ateliers jardinage et bricolage, on m'a fait reprendre plaisir à manger grâce aux repas collectifs et grâce à un long accompagnement avec la TISF qui m'a aidé à reprendre confiance en mes capacités à préparer des plats.

On m'a aidé à trouver une place en crèche pour ma fille afin que je trouve du temps pour m'occuper de ma santé, on m'a encouragé en ce sens à reprendre les séances avec mon psychologue ce qui était fort nécessaire vu le traumatisme subit.

On m'a également orienté vers le CIDFF où j'ai pu rencontrer une conseillère emploi, intégrer une formation avec un nouveau groupe de femmes, refaire mon CV, reprendre confiance en mes compétences professionnelles et même passer un entretien d'embauche. Je poursuis ma route à ce niveau-là sur des bases solides maintenant.

Je regrette qu'il n'existe pas plus de place au CHRS, car j'ai rencontré de nombreuses femmes qui auraient besoin de ce soutien.

Pour tout ça un grand merci à mon éducatrice en particulier, mais aussi à toute l'équipe du CHRS et à l'équipe d'accueil écoute femmes ».

Alexandra, hébergée au CHRS Clara Zetkin

6. RESSOURCES HUMAINES

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation se monte à **266 heures**

- 1 salarié a suivi une formation en « Journées de l'école de la Cause Freudienne - Femmes en Psychanalyse » animée par l'APAVE.
- 2 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique initiale non électricien » avec APAVE.
- 5 salariés ont suivi une formation « Recyclage SST » animée par nos formateurs internes.
- 1 salarié a suivi une formation « Initiale SST » animée par nos formateurs internes.
- 1 salarié a suivi une formation « Mieux Appréhender les pathologies mentales et psychiques en structure médico-sociale » animée par DEMETER.
- 2 salariés ont suivi une formation « Qualité de l'accueil / Organisation du travail : Mieux Communiquer avec les autres » animée par la CCI.
- 2 salariés ont suivi une formation « Obligations en matière de sécurité Relai encadrement » animée par PROPULS
- 7 salariés ont suivi une formation « Parentalité et protection de l'enfance » animée par ASKORIA

Temps consacré à la formation hors plan de formation :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **177 heures**

- 1 salarié a suivi la formation « Le travail social, terreau de nouvelles expérimentations » animée par la UNAFORIS.
- 6 salariés ont suivi une formation « De l'hébergement au logement : faire évoluer les pratiques d'accompagnement » animée par le FNARS
- 2 salariés ont suivi une formation « La prévention des expulsions locatives » animée par le Conseil Départemental.
- 2 salariés ont suivi la formation « Enfants et parents dépendants : comprendre et accompagner » animée par ANPAA.
- 1 salarié a assisté à la Journée d'information Territoriale de la CAF à PLOUFRAGAN.

Le temps total consacré à la formation en 2019 est de **443 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 4 stagiaires :

- 1 stagiaire Veilleur dans le cadre d'une PMSMP
- 1 stagiaires en formation TISF – ASKORIA
- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée 2^{ème} année - ASKORIA

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social bénéficie d'un socle partenariale historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : les CHRIS sont intégrés à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : Nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui...
- La MDPH
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

8. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe.**

	Rappel des perspectives pour 2019	Réalisations au 31 Décembre 2019	Perspectives pour 2020
Accompagner	Développer la prévention auprès des enfants et des jeunes.	Développement des actions de prévention dans le cadre d'histoire de dire auprès des enfants accueillis au CHRS Clara Zetkin. Poursuite des supports de mobilisation des personnes : proposition d'activités sportives avec sport pour tous et Siel bleu, chantier plantes invasives et nettoyage de plages, ateliers cuisine avec la cité des du goût et saveurs, etc.	Poursuites des actions et projets initiés et recherche de moyens supplémentaires pour les faire perdurer (humains, financiers, partenaires...).
Innover	Travailler sur les pratiques professionnelles avec la politique du logement d'abord. Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.	Participation de six professionnelles à la formation « pratiques du logement d'abord » de la FAS. Poursuite des mesures ASRL en partenariat avec les bailleurs sociaux. Participation à la réflexion du groupe de travail « un chez soi d'abord » afin de réaliser une fiche action du PTSM. Reporté, à travailler sur l'ensemble de l'association.	Travailler en lien, avec les projets de service, sur l'innovation autour des pratiques d'accompagnement des personnes.

Coopérer	S'investir dans le projet fédérateur de l'association pour ses 40 ans en consolidant le lien entre les différents sites et équipes.	<p>La projet fédérateur a fortement mobilisé les équipes et les personnes accueillies dans le cadre de nombreux ateliers de préparation (cuisine, décoration, photo, cirque, scénographique, etc.) et le temps fort. La participation des personnes a été importante.</p> <p>Le projet fédérateur a permis de développer de nouveaux partenariats : la compagnie Galapiat, la cité du goût et des saveurs, etc.</p>	<p>Poursuivre les différents groupes de travail et coopérations avec d'autres associations et nos fédérations. (FAS , FNSF) .</p> <p>Inscrire une dimension de formation des professionnels au sein de nos différents réseaux en allant davantage vers de la spécialisation au regard des publics accueillis.</p>
Impliquer	Réaliser l'évaluation interne	<p>La démarche d'évaluation d'interne a débuté avec la mise en place du recueil de données auprès des équipes (réunions collectives) et auprès des personnes accueillies à l'aide d'un questionnaire. Le travail d'analyse va se poursuivre en 2020.</p> <p>Les temps mensuels se sont déroulés de manière régulière.</p> <p>Poursuite de l'implication au sein du CRPA avec une professionnelle du service qui intervient en co-animation de cette instance participative et une bonne mobilisation des personnes accueillies pour y participer (3 séances par an).</p>	Réfléchir aux modalités des temps mensuels et travailler à la remobilisation des personnes autour de ces temps.
S'engager	Renforcer l'accompagnement des personnes accueillies à la citoyenneté	<p>Contribution au grand débat national avec l'organisation d'un atelier avec les personnes accueillies et ensuite la participation de 4 personnes accueillies et une professionnelle à la restitution nationale.</p> <p>Poursuite de la participation à des journées citoyennes : nettoyage de plage, chantiers d'arrachages de plantes invasives, journée citoyenne, etc...</p> <p>Temps mensuel organisé sur le thème de la citoyenneté.</p> <p>Sensibilisation des personnes et affichage réalisés sur les modalités l'inscription sur les listes électorales.</p>	Poursuivre et renforcer la mobilisation des personnes accueillies autour des temps mensuels.

9. PERSPECTIVES

■ Finalisation de la démarche d'évaluation interne



Bien amorcée au 2^{ème} semestre 2019 avec la phase de recueil de données, l'évaluation interne va se poursuivre en 2020. Il s'agira dans un premier temps d'analyser, de croiser et de synthétiser les données issues des différents modes de recueil : réunions collectives avec les professionnelles, questionnaires auprès des personnes accueillies et partenaires, pour dans un 2nd temps, retenir les axes d'amélioration importants à travailler et à mettre en perspective dans le futur plan d'actions (2020 -2024) en lien avec le nouveau projet associatif.

- Décliner les projets de services 2020-2024 en lien avec le projet associatif.
- Travailler sur l'adaptation notre parc de logements en lien avec la composition des ménages.
- Réaliser un livret d'accueil adapté aux enfants témoins et victimes de violences conjugales accueillis au sein du CHRS dédié à l'accompagnement des Femmes Victimes de Violences Conjugales.